



BCCA

CERTIFICAT BENOR

délivré sur base des dispositions du Règlement d'Application pour la certification BENOR de tuyaux thermoplastiques et accessoires, TRA BB 651, à l'entreprise

Wavin Belgium nv

Gentse Baan 62, BE - 9100 Sint-Niklaas,

pour la production de

Tubes en PVC pour les branchements et les collecteurs d'assainissement enterrés sans pression, groupe de dimensions 1 (110-200mm), 2 (250-400mm) et 3 (500 - 630), classe de rigidité SN2, SN4 et SN8

fabriqués dans l'unité de production

Wavin Nederland bv

J. C. Kellerlaan 8, NL - 7772 SG Hardenberg,

en conformité avec la

NBN EN 1401-1:2019+A1:2023 « Systèmes de canalisations en plastique pour les branchements et les collecteurs d'assainissement enterrés sans pression - Poly(chlorure de vinyle) non plastifié (PVC-U) » et les PTV 1005:2021

Par la délivrance de ce certificat, BCCA déclare que, sur base de (I) l'examen initial des caractéristiques des produits sur base d'essais ; (II) l'évaluation initiale et l'acceptation de l'assurance qualité dans la production ; (III) le contrôle externe régulier de la mise en œuvre des processus d'assurance qualité et des schémas de contrôle convenus ; (IV) des essais de contrôle réguliers dans un laboratoire externe agréé, une confiance suffisante peut être accordée aux mesures prises par le titulaire du certificat pour garantir la conformité avec les prescriptions.

L'annexe à ce certificat fournit les données relatives au produit certifié. Ce document constitue une annexe au certificat et est authentifié par BCCA.

Sur base de l'attribution et du maintien du certificat, BCCA octroie au titulaire du certificat le droit d'utiliser la marque BENOR. La preuve de la livraison d'un produit sous la marque BENOR est fournie par une identification appropriée sur le produit. L'utilisation de la marque BENOR ne dispense en aucun cas le titulaire du certificat de ses responsabilités relatives au produit livré.

La validité de ce certificat peut être vérifiée sur le site web www.bcca.be.

N° certificat BB-651-352-1401P D1-2-3-4644-26723 | Valable du 2025-11-29 au 2028-11-28

Délivré à Bruxelles, le 19 janvier 2026.


Olivier DELBROUCK
Directeur Général

La marque BENOR est une marque collective déposée, propriété du Bureau de Normalisation (NBN). La certification BENOR est un système volontaire élaboré sur base d'un consensus entre parties prenantes et est une réponse à la demande de l'utilisateur d'avoir suffisamment d'assurance en ce qui concerne les aspects se rapportant p.ex. à la qualité, à la sécurité publique, à l'aptitude à l'emploi, à la santé et aux intérêts des utilisateurs finaux.

ASBL BELGIAN CONSTRUCTION CERTIFICATION ASSOCIATION VZW

HERMESLAAN, 9 BE – 1831 DIEGEM

TEL. + 32 2 238 24 11

MAIL@BCCA.BE | WWW.BCCA.BE

La validité de ce certificat peut être vérifiée sur le site web www.bcca.be.

Des précisions supplémentaires concernant le domaine d'application du certificat et l'applicabilité des exigences de la norme peuvent être obtenues auprès de l'organisme certifié.



Annexe au certificat BENOR

BB-651-352-1401P D1-2-3-4644-26723

Version 1 du 19 janvier 2026

Tubes en PVC pour les branchements et les collecteurs d'assainissement enterrés sans pression, groupe de dimensions 1 (110-200mm), 2 (250-400mm) et 3 (500 - 630), classe de rigidité SN2, SN4 et SN8

Wavin égouttage PVC à paroi pleine			
TYPES FAISANT PARTIE DE CE CERTIFICAT :			
Groupe de dimensions 1 :			
<u>Diamètre extérieur Ø (mm)</u>	<u>Épaisseur de paroi</u>		
	<u>SN2 / SDR51 (mm)</u>	<u>SN4 / SDR41 (mm)</u>	<u>SN8 / SDR34 (mm)</u>
110	-	3,2 – 3,8	3,2 – 3,8
125	-	3,2 – 3,8	3,7 – 4,3
160	3,2 – 3,8	4,0 – 4,6	4,7 – 5,4
200	3,9 – 4,5	4,9 – 5,6	5,9 – 6,7
Groupe de dimensions 2 :			
250	4,9 – 5,6	6,2 – 7,1	7,3 – 8,3
315	6,2 – 7,1	7,7 – 8,7	9,2 – 10,4
400	7,9 – 8,9	9,8 – 11,0	11,7 – 13,1
Groupe de dimensions 3 :			
500	9,8 – 11,0	12,3 – 13,8	14,6 – 16,3
630	12,3 – 13,8	14,4 – 17,2	18,4 – 20,5
Marquage (imprimé sur le tube, durable à l'usage) :	WAVIN – PVC-UD*-RIOOL-EGOUT-classe de rigidité (SN2/4/8)-BENOR-NBN EN 1401-diamètre-date de production * UD : code de zone d'application pour les branchements et les collecteurs d'assainissement enterrés sans pression destinés à être utilisés aussi bien à l'intérieur de la structure du bâtiment qu'à l'extérieur de celle-ci		

Cette annexe est valable tant que le certificat BENOR est valable.

Délivrée à Bruxelles, le 19 janvier 2026.



Olivier DELBROUCK
Directeur Général